

LE 13 MARS 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Joachim-de-Shefford, tenue le treizième jour du mois de mars de l'an deux mille dix-huit (2018-03-13), dans la salle des délibérations du conseil, au 615 rue Principale à Saint-Joachim-de-Shefford, sous la présidence du maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire.

PRÉSENCES

Les conseillers madame Francine Vallières Juteau, monsieur Pierre Daigle, madame Sophie Beauregard, messieurs Christian Marois et François Lamoureux et madame Johanne Desabrais.

La directrice générale et secrétaire-trésorière madame France Lagrandeur.

L'inspecteur municipal monsieur Marco Dubois.

Public : Cinq (5) personnes assistent à la séance du conseil.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, après avoir constaté le **QUORUM**, demande à la secrétaire de l'enregistrer au procès-verbal.

2018-03-039

OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

Monsieur le maire René Beauregard ouvre la séance à 20 h 15.

2018-03-040

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, est disponible dans la salle et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DUMENT APPUYÉ par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté, en rajoutant les sujets de dernière heure et laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** »

ORDRE DU JOUR

- | | PRÉSENCES | CONSTATATION DU QUORUM |
|-----------|---|---|
| 1- | OUVERTURE DE LA SÉANCE | |
| 2- | A- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | |
| | B- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE FÉVRIER 2018 | |
| 3- | PÉRIODE DE QUESTIONS | |
| 4- | CORRESPONDANCE | |
| 5- | FINANCE | |
| | 5.1 | Rapport de la secrétaire-trésorière – Février 2018 |
| | 5.2 | Rapport de l'inspecteur municipal – Février 2018 |
| | 5.3 | Tous sujets relatifs aux personnes endettées envers la municipalité |
| | 5.3.1 | Rapport sur l'état des personnes endettées envers la municipalité (taxes diverses et autres comptes 2016, 2017 et 2018) |
| | 5.3.2 | Décision du conseil : vente de propriétés pour non-paiement de taxes ou recouvrement à la Cour Municipale de Waterloo |
| 6- | ADMINISTRATION | |
| | 6.1 | Autorisation des comptes à payer – Mars 2018 |
| | 6.2 | Suivi - Coop Au cœur du village |
| | 6.3 | Offre de service pour l'entretien des pelouses 2018 - Mairie et Loisirs |
| | 6.4 | École secondaire Wilfrid-Léger - Bourse d'étude Gala Méritas |
| | 6.5 | Spectacle bénéfique – Fondation Alzheimer Granby et Région |
| | 6.6 | Brunch bénéfique – Oasis Santé Mentale Granby et région |
| | 6.7 | Rendez-vous québécois du loisir rural 2018 – Responsable des loisirs |

- 6.8 Adoption du rapport annuel d'activité du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska
- 6.9 Demande de droit de passage et d'utilisation d'un drone – Grand défi Pierre Lavoie
- 6.10 Demande d'AJLSJ pour l'achat de nouvelles tables -Salle des loisirs
- 7- RAPPORTS ADMINISTRATIFS**
 - 7.1 Rapports verbaux ou écrits :
 - 7.1.1 Secrétaire-trésorière
 - 7.1.2 Inspecteur municipal en voirie et en environnement
 - 7.1.3 Protection incendie et/ou Sûreté du Québec
- 8- VOIRIE MUNICIPALE**
 - 8.1 Offres de service #2018-01 - Demande de prix pour l'achat et le transport de gravier concassé MG 20b et/ou pierre concassé MG 20b pour le rechargement de divers chemins
 - 8.2 Offres de service #2018-02 – Location de machinerie avec opérateur « Niveleuse »
 - 8.3 Autorisation d'achat – Remorque en aluminium
- 9- DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL**
 - 9.1 Renouvellement de mandat – Sièges impairs du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)
 - 9.2 Offre d'achat pour les lots 3 987 396 et 3 988 726 – Coin de la Route 241 et 3^e Rang Est **Item reporté**
 - 9.3 Offre de rachat du lot 5 236 209 et remise du lot 5 236 210
 - 9.4 Adoption d'une mise à jour de l'annexe B de l'entente de fourniture d'un service d'inspection de la MRC de La Haute-Yamaska concernant les dispositions de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
 - 9.5 Demande à Hydro-Québec – Installation de 12 lumières de rue dans le développement domiciliaire
 - 9.6 Autorisation pour l'installation d'un nouveau « backstop » et d'une pergola – Terrain des loisirs
- 10- SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE**
 - 10.1 Demande au gouvernement du Québec pour devancer le projet de CPE à Saint-Joachim-de-Shefford
 - 10.2 Demande d'aliénation à la C.P.T.A.Q. – Partie du Lot 3 988 243 à SÉTHY pour la tourbière
- 11- PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12- FERMETURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

2018-03-041

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2018

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 février 2018 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil.

**SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard
DÛMENT APPUYÉ par Francine Vallières Juteau**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2018 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal alloue une période de temps au cours de laquelle les personnes présentes à la séance peuvent poser des questions.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance telle que listée ci-après :

- 4.1 Courriel de la MRC de La Haute-Yamaska déposant la résolution adressée à Monsieur Martin Coiteux, Ministre de la Sécurité publique, concernant la dénonciation de l'augmentation des coûts de la facture de la Sûreté du Québec.

- 4.2 Courriel de monsieur Sylvain Dumont demandant à la municipalité de poursuivre ses efforts afin de permettre aux résidents du chemin Skebereen d'avoir accès à la fibre optique haute vitesse. Il propose aux membres du conseil de s'associer avec les municipalités de Shefford et Warden afin d'avoir un bassin suffisamment intéressant pour les fournisseurs.
- 4.3 Courriel de monsieur Jean Gérard concernant l'appel aux municipalités pour le dossier réclamant une dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP).
- 4.4 Lettre de la Mutuelle des municipalités du Québec mentionnant que les municipalités membres de la MMQ bénéficient maintenant d'une protection gratuite dans l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire.
- 4.5 La MRC de La Haute-Yamaska offre aux élus un atelier d'information et de discussion portant sur le projet de loi 122 et la politique de gestion contractuelle. Cette activité aura lieu le mercredi 18 avril 2018 de 18 h 30 à 20 h 30.
- 4.6 Lettre de la MRC de La Haute-Yamaska concernant les résultats de la consultation pour l'identification des priorités d'actions régionales 2018-2019 du comité de sécurité publique.

2018-03-042

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE – DU 14 FÉVRIER AU 13 MARS 2018

Soumis au conseil : Rapport écrit en date du 9 mars 2018 portant sur les dépenses du 14 février au 13 mars 2018 a été remis au préalable à tous les membres du conseil;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de la secrétaire-trésorière daté du 9 mars 2018 sur les autorisations de dépenses effectuées entre le 14 février et le 13 mars 2018.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

2018-03-043

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL – DU 14 FÉVRIER AU 13 MARS 2018

Soumis au conseil : Rapport écrit en date du 8 mars 2018 portant sur les dépenses du 14 février au 13 mars 2018 a été remis au préalable à tous les membres du conseil;

SUR PROPOSITION de Francine Vallières Juteau

DÛMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal daté du 8 mars 2018 sur les autorisations de dépenses effectuées entre le 15 février et le 14 mars 2017.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL:

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SUR L'ÉTAT DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

La secrétaire-trésorière fait rapport au conseil municipal concernant les personnes endettées envers la municipalité pour taxes ou comptes passés dus affectant les années 2018 et antérieures et soumet les intentions de certains propriétaires concernant l'acquittement de leur dette.

2018-03-044

DÉCISION CONCERNANT LA VENTE DE PROPRIÉTÉS POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – MONTANTS DUS ENVERS LA MUNICIPALITÉ OU RECOUVREMENT À LA COUR MUNICIPALE DE WATERLOO

Après considérations;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉE par Christian Marois

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de la secrétaire-trésorière

concernant les personnes endettées envers la municipalité pour les années 2018 et antérieures comprenant des taxes municipales, taxes de services et que ce conseil l'accepte tel que soumis ;

QUE ce conseil ne désire pas se prévaloir en 2018 de la vente pour non-paiement de taxes de la MRC de La Haute-Yamaska, conformément à la loi, mais qu'il se prévaudra des procédures de recouvrement à la Cour Municipale de Waterloo pour 2018 ;

QUE ce conseil demande à la secrétaire-trésorière d'acheminer les dossiers portant les numéros de matricule suivants à la Cour municipale de Waterloo pour recouvrement :

7738 57 0611 et 8034 25 4813

QUE préalablement à l'envoi de ces dossiers à la Cour municipale de Waterloo, ce conseil demande à la secrétaire-trésorière de faire parvenir une dernière lettre aux propriétaires pour leur demander le paiement des taxes dues ou autres montants dus et intérêts, dans les dix (10) jours de la réception de cette lettre, sinon leur dossier sera acheminé à la Cour Municipale de Waterloo pour en obtenir le paiement.

QU'une entente verbale ou par écrit et/ou des chèques postdatés ont été déposés à la municipalité par les propriétaires suivants, soit les **matricules** :

**7528 85 2614 ; 7828 79 9064 ; 7829 94 9931 ; 7930 86 7489 ; 8034 79 1131 ;
8137 14 3807 ; 8327 08 1298 ; 8337 96 2052 ; 8433 84 6187 ; 8537 68 7332**

pour effectuer le paiement des arrérages des taxes dues pour l'année 2016, et ce, à une date déterminée dans l'entente de chacun.

QU'à défaut de respecter ces engagements et qu'avant d'entamer les procédures de recouvrement, une dernière lettre sera expédiée aux propriétaires pour leur demander le paiement des taxes dues ou autres montants dus et intérêts, dans les dix (10) jours de la réception de cette lettre, sinon leurs dossiers seront acheminés à la Cour Municipale de Waterloo pour en obtenir le paiement, rapport de la secrétaire-trésorière sur l'état de ces dossiers sera soumis de nouveau au conseil municipal à une séance ultérieure, s'il y a lieu.

2018-03-045

APPROBATION DES COMPTES À PAYER – MARS 2018

Soumis au conseil : Liste des comptes de mars 2018.

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DUMENT APPUYÉE par Christian Marois

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE les salaires payés durant le mois de février 2018 sont ratifiés, soit du :

Dépôt #1800028 au dépôt #1800046 : **10 258.63\$**

QUE ce conseil approuve les comptes à payer tels que soumis ainsi que les dépenses y effectuées et autorise le paiement des comptes dus, soit du :

Chèque #1800062 au chèque #1800084 : 166 200.66\$

Paiement par internet : 14 675.56\$

Comptes à payer pour mars 2018 : **180 876.22\$**

QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles au budget pour ces fins.

SUIVI - COOPÉRATIVE AU CŒUR DU VILLAGE

Dépôt du budget prévisionnel et réel de janvier 2018.

2018-03-046

ENTRETIEN COUPE DE GAZON – ÉDIFICES MUNICIPAUX, RÉSERVE D'EAU ET PANCARTES – TERRAIN DE BALLE, TERRAIN DE SOCCER, SALLE DES LOISIRS ET ÉCOLE /SAISON 2018

Soumis au conseil : Offres de service pour la coupe du gazon autour des édifices municipaux (615 rue Principale et 567, 1^{er} Rang Ouest), réserve d'eau et pancartes, terrain de balle, terrain de soccer et autour de la salle des loisirs ainsi que le terrain de l'école.

ATTENDU QUE ce conseil a reçu deux soumissions pour la coupe de gazon des propriétés appartenant à la municipalité ainsi que le terrain de l'école, incluant

l'équipement nécessaire pour effectuer ces travaux ;

SUR PROPOSITION de Francine Vallières Juteau

DÛMENT APPUYÉ par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte l'offre de service de monsieur William Brisson de Gazon Pro, pour la **saison 2018**, afin d'effectuer la coupe du gazon autour des édifices municipaux (615 rue Principale et 567, 1^{er} Rang Ouest), de la réserve d'eau et des pancartes municipales (entrées sud du village et de la rue des Loisirs), du terrain de balle, du terrain de soccer et autour de la salle des loisirs ainsi que le terrain de l'école pour la saison 2018, y compris la fourniture de l'équipement nécessaire pour effectuer ces travaux.

QUE ces travaux seront effectués pour un montant forfaitaire de 7 500\$ pour les propriétés de la municipalité et 1 000\$ pour le terrain de l'école.

QUE le paiement de ces travaux sera effectué mensuellement, au montant de 1 600\$ par mois de mai à septembre et un dernier versement de 500\$ au mois d'octobre 2018.

2018-03-047

BOURSE D'ÉTUDES - GALA MÉRITAS 2018 ÉCOLE SECONDAIRE WILFRID-LÉGER

Soumis au conseil : Demande pour une bourse d'études de l'école Secondaire Wilfrid-Léger concernant le gala méritas annuel.

ATTENDU QUE les jeunes de notre municipalité poursuivent leurs études secondaires à l'école secondaire Wilfrid-Léger à Waterloo ;

ATTENDU QUE plusieurs élèves méritants demeurent à Saint-Joachim-de-Shefford ;

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise la remise d'une bourse d'études de 150\$ lors de la soirée du gala méritas, qui aura lieu le jeudi 7 juin 2018 à 19 h à l'école Secondaire Wilfrid Léger, afin de souligner les efforts soutenus et la détermination des élèves méritants de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford.

2018-03-048

SPECTACLE-BÉNÉFICE – FONDATION ALZHEIMER GRANBY ET RÉGION

Soumis au conseil : Invitation de la Fondation Alzheimer Granby et région pour assister au 14^e spectacle-bénéfice annuel présenté au théâtre Palace de Granby, samedi le 7 avril 2018 à 20 h.

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par Christian Marois

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte d'acheter deux (2) billets pour le spectacle-bénéfice annuel de la Fondation Alzheimer Granby et région au coût de 80\$ par billet et mandate le conseiller Pierre Daigle comme représentant de la municipalité.

QUE ce conseil désire également remettre un montant de 140\$ à la Fondation de recherche pour la maladie d'Alzheimer du Québec.

2018-03-049

BRUNCH-BÉNÉFICE – OASIS SANTÉ MENTALE GRANBY ET RÉGION

Soumis au conseil : Invitation à participer au brunch-bénéfice d'Oasis santé mentale Granby et région, le 22 avril 2018, à 10 h à Granby.

SUR PROPOSITION de Francine Vallières Juteau

DÛMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte d'acheter deux (2) billets pour le brunch-bénéfice d'Oasis santé mentale Granby et région pour un montant de 100\$ chacun mandate monsieur le maire, René Beauregard comme représentant de la municipalité.

2018-03-050

RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL 2018 – RESPONSABLE DES LOISIRS

Soumis au conseil : Estimation des frais pour le congrès 2018, 6^e Rendez-vous québécois du loisir rural.

ATTENDU QUE le congrès 2018, 6^e Rendez-vous québécois du loisir rural se tiendra les 2, 3 et 4 mai à l'Hôtel La Cache du Lac Champlain à Venise-en-Québec ;

ATTENDU QUE le loisir est un outil essentiel pour soutenir le développement social, économique et culturel dans les communautés locales ;

ATTENDU QUE ce congrès est pertinent pour le travail de la responsable des loisirs compte tenu de la formation disponible ;

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DÛMENT APPUYÉE par Christian Marois

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise la responsable des loisirs à participer au congrès 2018, 6^e Rendez-vous québécois du loisir rural qui se tiendra les 2, 3 et 4 mai à l'Hôtel La Cache du Lac Champlain à Venise-en-Québec et accepte de défrayer les frais d'inscription au montant de 80.00\$ plus taxes.

QUE les frais inhérents à ce congrès seront remboursés selon le taux en vigueur et sur présentation de factures.

2018-03-051

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

Soumis au conseil : Rapport annuel d'activité de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford quant au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska - Janvier 2018.

ATTENDU QUE le directeur du service de sécurité incendie a déposé son rapport annuel d'activité traitant des actions locales relevant de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford contenues au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska ;

ATTENDU QUE suivant l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, ce rapport annuel d'activité pour l'exercice 2017 doit être adopté par résolution dans les trois mois de la fin de l'année financière ;

ATTENDU QUE sa transmission au ministère de la Sécurité publique sera faite par la MRC de La Haute-Yamaska, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, conformément aux directives du ministère ;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉ par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford adopte le rapport annuel d'activité du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska relevant de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford, daté de janvier 2018, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

QUE la municipalité confie le soin à la MRC de La Haute-Yamaska de procéder à sa transmission par son rapport régional annuel d'activité.

2018-03-052

DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE POUR LE 1000 KM DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE – 1^{ER} RANG OUEST ET 3^E RANG EST, AINSI QUE L'UTILISATION D'UN DRONE

ATTENDU QUE le Grand défi Pierre Lavoie existe depuis maintenant 10 ans et son objectif est de créer le plus important *happening* santé jamais organisé dans la province; **ATTENDU QUE** ce sont 1 000 cyclistes qui sillonneront le Québec, du Saguenay jusqu'à Montréal en s'arrêtant dans 13 municipalités ;

ATTENDU QUE le Grand défi Pierre Lavoie demande l'autorisation de traverser la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford en passant par le 1^{er} Rang Est et la Route 241 pour ensuite reprendre le 3^e Rang Ouest, le matin du 17 juin 2018 vers 10 h, en provenance de Béthanie sous escorte policière ;

ATTENDU QU'il demande aussi l'autorisation pour l'utilisation de drones qui seront utilisés par des opérateurs de drones professionnels pour filmer les participants tout au

long de leur périple et aussi prendre des images magnifiques des localités que le convoi traverse ;

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DÛMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise le Grand défi Pierre Lavoie à traverser la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford par les chemins municipaux, soit le 1^{er} Rang Est et le 3^e Rang Ouest le matin du 17 juin 2018 sous escorte policière.

QUE ce conseil autorise également le Grand défi Pierre Lavoie, à utiliser des drones pour filmer les participants tout au long de leur périple. Cette autorisation leur permettra de faire décoller et atterrir des drones sur le territoire de la municipalité.

2018-03-053

DEMANDE D'AJLSJ POUR L'ACHAT DE NOUVELLES TABLES – SALLE DES LOISIRS

ATTENDU QUE la salle des loisirs possède 14 grandes tables qui sont utilisées lors de divers événements ;

ATTENDU QUE ces tables sont très lourdes et difficilement malléables, en plus de démontrer des signes de vieillissement ;

ATTENDU QU'AJLSJ demande au conseil municipal s'il serait possible de remplacer ces tables par de nouvelles tables plus légères et plus facilement malléables ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte de changer les tables de la salle des loisirs en autorisant la directrice générale à acheter 15 nouvelles tables de 8 pieds plus légères ainsi que 4 petites tables de 2 pieds par 2 pieds.

QUE ce conseil autorise ces achats pour un montant budgétaire d'environ 3 000\$.

QU'à la demande d'AJLSJ, ce conseil autorise le comité des loisirs a utilisé les nouvelles tables à l'extérieur lors de leurs événements, pourvu que les tables soient bien nettoyées après utilisation.

QUE ce conseil désire disposer des anciennes tables en les remettant à la Coopérative Au cœur du village.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTEUR MUNICIPAL EN VOIRIE ET EN ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal dépose son rapport écrit des permis émis pour le mois.

SÉCURITÉ INCENDIE RÉGIONALE

Dépôt du rapport mensuel pour les municipalités partenaires des activités du mois de février 2017 du service de sécurité et prévention incendie.

2018-03-054

OFFRES DE SERVICE #2018-01 – DEMANDE DE PRIX POUR L'ACHAT ET LE TRANSPORT DE GRAVIER CONCASSÉ MG-20B ET/OU PIERRE CONCASSÉE MG-20B POUR LE RECHARGEMENT D'ENVIRON 9.25 KILOMÈTRES DE DIVERS CHEMINS

Soumis au conseil: Rapport de résultats des offres de prix reçues.

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte l'offre de service de *Normand Jeanson Excavation inc.*, pour l'achat et le transport de **Pierre concassée de calibre MG-20b**, provenant de la carrière de la Mine de Stukely tel que soumissionné. Et ce, pour une quantité approximative de seize mille sept cent trente-deux tonnes métriques (16 732 t.m.) au prix de **14.75\$/t.m.**, plus taxes applicables.

QUE ces travaux se feront sous la supervision de l'inspecteur municipal en voirie.

QUE les travaux devront être exécutés entre la fin de la période de dégel (selon le MTQ pour la zone 1) au 18 juin 2018 à la demande et sur consentement de l'inspecteur municipal.

QUE le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière sont autorisés à signer le contrat donnant effet aux présentes.

2018-03-055

OFFRES DE SERVICE #2018-02 – LOCATION DE MACHINERIE AVEC OPÉRATEUR QUALIFIÉ DE NIVELEUSE POUR 2018

Soumis au conseil : Rapport daté du 7 mars 2018 sur le résultat des offres de prix pour le nivelage de chemins.

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DUMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte l'offre de prix de l'option #1, représentant un contrat pour une durée d'un (1) an, de *Excavation Alex Gagné inc.* pour les travaux de nivelage de chemins, comprenant la location de machinerie avec opérateur qualifié au taux de **97.90\$/l'heure** pour l'année 2018, plus les taxes applicables.

QUE ce montant à l'heure soit facturé à la municipalité à partir du moment où la machinerie est rendue sur place dans le chemin, rue, rang concerné et qu'elle débute ses opérations.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer le contrat donnant effet aux présentes pour et au nom de la municipalité.

2018-03-056

AUTORISATION D'ACHAT – REMORQUE EN ALUMINIUM

ATTENDU QUE la remorque que possède la municipalité ne correspond plus au besoin des travaux de voirie et qu'elle commence à être désuète ;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DUMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise l'achat d'une nouvelle remorque dompeur en aluminium pouvant transporter jusqu'à 3.5 tonnes.

QUE ce conseil mandate l'inspecteur municipal pour effectuer cet achat pour un montant budgétaire maximum de 10 000\$.

2018-03-057

RENOUVELLEMENT DE MANDAT – SIÈGES IMPAIRS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

ATTENDU QUE le mandat des sièges impairs (#1, #3 et #5) du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) est venu à échéance le 8 mars 2018 ;

ATTENDU QUE ce conseil désire renouveler le mandat des mêmes membres ;

ATTENDU QUE les membres ont été contactés et ont confirmé leur intérêt pour renouveler leur mandat ;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DUMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil renouvelle le mandat pour 2 ans, effectif au 13 mars 2018, pour agir à titre de membre au siège #1, au siège #3 et au siège #5 du comité consultatif d'urbanisme, soit :

- Siège #1 (mandat 2 ans) : Monsieur Pierre Daigle
- Siège #3 (mandat 2 ans) : Monsieur Jacques Daignault
- Siège #5 (mandat 2 ans) : Monsieur Claude Fortin

QUE ce conseil nomme monsieur Pierre Daigle pour agir à titre de président du comité consultatif d'urbanisme.

DÉPÔT D'UNE OFFRE D'ACHAT DE MONSIEUR ROBERT BRIEN - LOTS 3 987 396 ET 3 988 726 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Item reporté

2018-03-058

AUTORISATION POUR LE RACHAT DU LOT 5 236 209 DU CADASTRE DU QUÉBEC PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR SYLVAIN PERRON

Soumis au conseil : Lettre datée du 8 mars 2018 de monsieur Sylvain Perron avisant le conseil municipal de son obligation de revendre le lot 5 236 209, puisqu'il ne peut remplir les termes et conditions apparaissant à l'acte de vente.

ATTENDU QUE la municipalité a vendu à monsieur Sylvain Perron le lot 5 236 209 du cadastre du Québec, en vertu de l'acte de vente passé devant le notaire David F. Ménard, le 26 octobre 2017 et enregistré sous le numéro 23 459 348;

ATTENDU QUE monsieur Sylvain Perron informe le conseil municipal qu'une opportunité de carrière l'amène à quitter le Québec sur de longues périodes et qu'il lui est impossible de construire dans les délais prévus, telles que les conditions énoncées et il souhaite se départir de son terrain ;

ATTENDU QUE dans l'acte de vente, il est mentionné que si les conditions ne sont pas respectées et que l'acquéreur désire vendre l'immeuble objet des présentes avant qu'une résidence y soit érigée, il devra d'abord l'offrir par écrit à la municipalité aux prix et conditions apparaissant à l'acte de vente ;

ATTENDU QUE le prix apparaissant à l'acte de vente est de *dix-neuf mille huit cent cinquante-huit dollars et cinquante-cinq cents (19 858,55\$)*;

ATTENDU QUE monsieur Sylvain Perron mentionne dans sa lettre que le montant de vente est 22 832.37\$, ce qui représente le prix plus les taxes ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DUMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil a adopté une politique de vente des terrains de la municipalité dans le cadre du projet de développement résidentiel et désire poursuivre son application.

QUE ce conseil a reçu dans le passé des demandes similaires et a toujours agi en fonction des engagements signés par les deux parties.

QUE pour ces raisons, ce conseil autorise le rachat du lot 5 236 209 du cadastre du Québec appartenant à monsieur Sylvain Perron au montant apparaissant à l'acte de vente, soit pour le montant de *dix-neuf mille huit cent cinquante-huit dollars et cinquante-cinq cents (19 858,55\$)*.

QUE ce conseil mandate le notaire Christian Daviau pour préparer l'acte d'achat à intervenir avec monsieur Sylvain Perron.

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer l'acte d'achat à intervenir ainsi que tous les autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

2018-03-059

REMISE DU LOT 5 236 210 DU CADASTRE DU QUÉBEC PAR MONSIEUR SYLVAIN PERRON

Soumis au conseil : Lettre datée du 8 mars 2018 de monsieur Sylvain Perron avisant le conseil municipal de son obligation de remettre le lot 5 236 210, puisqu'il ne peut remplir les termes et conditions apparaissant à l'offre d'achat.

ATTENDU QUE monsieur Sylvain Perron a déposé une offre d'achat pour le lot 5 236 210 du cadastre du Québec, le 15 novembre 2017, avec un acompte de 2 000\$;

ATTENDU QUE cette offre d'achat a été acceptée par le conseil municipal le 12 décembre 2017, par la résolution #2017-12-237 ;

ATTENDU QUE monsieur Sylvain Perron informe le conseil municipal qu'une opportunité de carrière l'amène à quitter le Québec sur de longues périodes et qu'il lui est impossible de respecter les termes et conditions apparaissant à l'offre d'achat ;

ATTENDU QUE dans sa lettre, monsieur Sylvain Perron mentionne qu'il annule l'achat du lot 5 236 210 et demande le remboursement de l'acompte versé de 2 000\$;

ATTENDU QUE dans l'offre d'achat, à l'article 6. *Autres dispositions*, il est mentionné que « *À défaut par l'Acheteur d'avoir signé l'acte de vente à l'intérieur du délai mentionné ci-dessus, l'Acheteur reconnaît que la Municipalité pourra conserver l'acompte versé à titre de dommages-intérêts liquidés.* » ;

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DUMENT APPUYÉE par Christian Marois

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil a adopté une politique de vente des terrains de la municipalité dans le cadre du projet de développement résidentiel et désire poursuivre son application.

QUE ce conseil a reçu dans le passé des demandes similaires et a toujours agi en fonction des engagements signés par les deux parties.

QUE pour ces raisons, ce conseil refuse de remettre le montant de l'acompte versé lors du dépôt de l'offre d'achat de monsieur Sylvain Perron.

2018-03-060

ADOPTION DE LA MISE À JOUR DE L'ANNEXE B - ENTENTE DE FOURNITURE D'UN SERVICE D'INSPECTION DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA CONCERNANT LES DISPOSITIONS DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES

ATTENDU QUE les règlements d'urbanisme de toutes les municipalités de la MRC de La Haute-Yamaska sont entrés en vigueur pour assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ;

ATTENDU QUE l'article 7 de l'entente de fourniture d'un service d'inspection par la MRC de La Haute-Yamaska concernant les dispositions d'inspections de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, prévoit que son annexe B doit être mise à jour périodiquement ;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Yamaska soumet l'Annexe B mentionnant le nom de la municipalité, son numéro de règlement de zonage et les numéros d'articles correspondants aux dispositions visées par l'entente, ainsi que la date de prise d'effet ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil adopte l'annexe B, tel que soumis par la MRC de La Haute-Yamaska, concernant les informations relatives à la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford.

2018-03-061

DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC – INSTALLATIONS DE 12 LUMIÈRES DE RUE DANS LE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

ATTENDU QUE ce conseil désire installer de nouvelles lumières de rue dans le développement domiciliaire ;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà fait l'acquisition des lumières de rue et qu'elles ont été montées par l'électricien ;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil demande à Hydro-Québec de bien vouloir faire l'installation des 12 lumières de rue dans notre développement résidentiel, soit sur la rue des Aulnes, rue des Saules, rue des Pins et rue des Ormes (voir plan annexé).

2018-03-062

AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU « BACKSTOP » ET D'UNE PERGOLA – TERRAIN DES LOISIRS

ATTENDU QUE le « backstop » du terrain de balle ne correspond plus aux critères des utilisateurs ;

ATTENDU QUE le conseil a reçu des demandes pour avoir plus d'espaces ombragés sur le terrain des loisirs, soit près des jeux pour enfants ;

ATTENDU QUE ce conseil désire poursuivre l'aménagement du terrain des loisirs en offrant plus de sécurité et plus de confort ;

SUR PROPOSITION de Francine Vallières Juteau

DÛMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise l'inspecteur municipal à faire les démarches pour l'achat et l'installation d'un nouveau « backstop » sur le terrain des loisirs.

QUE ce conseil autorise également l'inspecteur municipal à obtenir des prix pour l'installation d'une pergola sur une base de béton, d'une grandeur d'environ 16 pieds par 24 pieds.

QUE ce conseil autorise un montant budgétaire d'environ 20 000\$, pour la réalisation de ces travaux.

2018-03-063

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR DEVANCER LE PROJET DE CPE À SAINT-JOACHIM-DE-SHEFFORD

ATTENDU QUE le CPE Rayons de Soleil de Roxton Pond inc. a reçu, le 7 février 2013, l'autorisation de développer une installation de 39 places dans la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford a une entente de partenariat avec le CPE Rayons de Soleil de Roxton Pond, concernant le réaménagement de locaux dans un bâtiment aménagé conformément au règlement du ministère de la Famille ;

ATTENDU QUE ce bâtiment pourrait accueillir 31 enfants (plan préliminaire d'une architecte en pièce jointe) ;

ATTENDU QUE les citoyens de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford réclament depuis plusieurs années auprès du conseil municipal, l'implantation d'un CPE sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QU'il n'y a aucun CPE sur le territoire de la municipalité, nos citoyens n'ont aucune place pour s'inscrire sur une liste d'attente afin de pouvoir démontrer les besoins ;

ATTENDU QUE depuis les quinze dernières années, il y a plus d'une centaine de maisons qui se sont construites sur le territoire de la municipalité, par une majorité de jeunes familles ;

ATTENDU QUE nous sommes la seule municipalité de la MRC de La Haute-Yamaska à ne pas offrir ce service à nos jeunes familles ;

ATTENDU QUE l'implantation d'un CPE sur le territoire de la municipalité devient préoccupante pour le conseil municipal, afin de s'assurer de garder nos jeunes familles dans notre municipalité ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DÛMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil municipal demande au ministre de la Famille d'autoriser le CPE Rayons de Soleil à procéder, conjointement avec la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford, au réaménagement des locaux dès maintenant afin d'offrir les services aux familles dans les meilleurs délais.

2018-03-064

DEMANDE D'ALIÉNATION À LA C.P.T.A.Q. – PARTIE DU LOT 3 988 243 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Soumis au conseil : Demande d'aliénation à la CPTAQ, de la Fondation pour la Sauvegarde des Écosystèmes du Territoire de la Haute-Yamaska (SÉTHY), représenté par madame Isabelle, pour le lot 3 988 243 du cadastre du Québec, appartenant à monsieur Richard Marois.

ATTENDU QUE monsieur Richard Marois est propriétaire du lot 3 988 243 d'une superficie d'environ 83.19 hectares, sur le territoire de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford ;

ATTENDU QU'à la suite d'une étude de caractérisation réalisée par ACA, une partie de ce lot a été désignée comme tourbière boisée, représentant une superficie de 39.99 hectares ;

ATTENDU QUE le propriétaire actuel souhaite faire de cette partie de lot un don écologique à la Fondation pour la Sauvegarde des Écosystèmes du Territoire de la Haute-Yamaska (SÉTHY) afin de l'annexer à la réserve naturelle Claude-Tétrault (lot 3 988 246) qui est contiguë à la partie de lot visé par cette demande ;

ATTENDU QUE cet ajout à la réserve naturelle Claude-Tétrault permettra de protéger ce terrain d'exception comme tourbière ;

ATTENDU QUE la Fondation SÉTHY pourrait accéder plus facilement à son lot 3 988 246, qui est enclavé et reconnu comme la réserve naturelle Claude-Tétrault ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil appuie la demande d'aliénation d'une partie du lot 3 988 246 du cadastre du Québec, ayant une superficie de 39.99 hectares, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), présenté par la Fondation pour la Sauvegarde des Écosystèmes du Territoire de la Haute-Yamaska (SÉTHY), représenté

par madame Isabelle Tétrault et appartenant à monsieur Richard Marois.
QUE cette demande ne contrevient pas à la réglementation municipale.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

2018-03-065

FERMETURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités; la présente séance est levée à 21 h 15.

France Lagrandeur, gma
Directrice générale
Secrétaire de l'assemblée

René Beauregard
Maire

« Je, René Beauregard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».